

**DELIBERATION N° 127-2020-2021-CA
APPROUVANT LA MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n°144_2019-2020 du Conseil d'administration du 7 juillet 2020,
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 6 avril 2021,
Vu l'avis du Comité technique en date du 6 avril 2021,

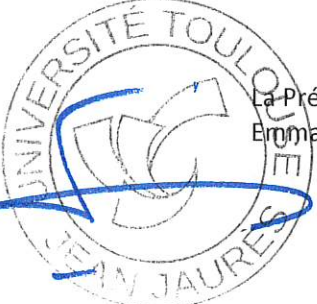
Délibère :

Article unique

La modification du calendrier universitaire 2020-2021, selon les modalités annexées à la présente délibération, est approuvée.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (13 pour, 10 contre, 0 abstention, 0 NPPAV).

À Toulouse, le 6 avril 2021


La Présidente
Emmanuelle GARNIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.